

REGLEMENT INTERIEUR

AEB GYM CHAMBERY

L'inscription

Tarifs

Les tarifs comprennent :

- ✓ L'adhésion : les taux de l'adhésion sont fixés annuellement par le conseil d'administration.
- ✓ La cotisation : la cotisation est fixée annuellement par le conseil d'administration.
- ✓ Les tarifs des licences et assurances sont fixés par les Fédérations.
- ✓ Les catégories de compétitions

Inscriptions

Modalités

- ✓ L'association organise aux mois de Juin et Septembre de chaque année des semaines de cours d'essai. Lors de celles-ci, chaque participant est libre d'intégrer n'importe quel cours proposé sous la couverture de sa responsabilité civile et individuelle accident.
- ✓ Des pré-inscriptions sont accessibles sur le site internet de l'association afin de réserver une place dans un cours (pré-inscriptions possibles jusqu'au premier weekend des inscriptions de l'année sportive).
- ✓ Des demi-journées d'inscriptions sont organisées durant les périodes d'essai de Juin et de Septembre.
- ✓ Au terme des périodes d'essai, chaque adhérent ou pré-inscrit devra être à jour de son dossier et du règlement de son inscription. Pour les cours d'essai après cette période, chaque nouvel arrivant, devra remplir un dossier et effectuer son règlement avant son cours d'essai, au terme de ce cours, le dossier sera conservé ou restitué.

Dossier d'inscription

- ✓ Le formulaire d'inscription, la fiche d'urgence et le règlement doivent obligatoirement être fournis lors de l'inscription.
- ✓ Le certificat médical et les photos d'identité seront fournis de préférence lors de l'inscription. Un délai peut être accordé selon le cas.
- ✓ Quoi qu'il en soit, le dossier devra être complet pour l'attribution des licences.

Inscription définitive

- ✓ Toute inscription est définitive au terme des cours d'essai lorsque l'adhérent est à jour du formulaire d'inscription, de la fiche d'urgence et du règlement.
- ✓ Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf dans les cas suivants :

* Justificatif médical

* Justificatif de changement de domicile

- ✓ Le remboursement, s'il doit avoir lieu, sera calculé sur le montant de la seule cotisation au club, au prorata des mois écoulés. En aucun cas, le montant de l'adhésion, ni le montant de la licence ne peuvent être remboursés.

Radiation

- ✓ En cas de non paiement ou pour motif grave, le conseil d'administration se réserve le droit de prononcer une radiation de l'adhérent concerné. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Conditions d'assurance

L'assurance ne couvre la pratique sportive que pendant la durée du cours et des manifestations, sous la responsabilité des cadres de l'activité.

La pratique

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au gymnase auprès du cadre concerné par l'activité. Celui-ci vérifiera au terme de l'entraînement, que l'enfant soit bien pris en charge par un adulte. En aucun cas nous ne sommes responsables des enfants dans la rue ou entre le parking et le lieu d'entraînement.

En cas de retard pour venir chercher votre enfant, vous pouvez joindre le cadre directement ou le 06.16.48.76.50. Au delà de 10 min après la fin du cours et sans information spécifique des parents, le club se réserve le droit de contacter le commissariat pour leur confier l'enfant.

Les gymnastes participant aux activités sont tenus

- ✓ De respecter les cadres et les autres gymnastes.
- ✓ De respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- ✓ De participer à l'installation et au rangement du matériel utilisé.
- ✓ De respecter les tenues louées.
- ✓ De se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport.
- ✓ D'être assidu et ponctuel (toute absence doit être signalée au cadre responsable avant le cours)
- ✓ De ne tenir aucun propos politique, religieux ou xénophobe.
- ✓ De ne pas être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants.
- ✓ D'être à jour de leur cotisation.
- ✓ De respecter l'éthique sur le dopage.

Toute autre personne ne peut avoir accès au lieu d'entraînement qu'en tant que spectateur et ne doit en aucun cas perturber les cadres et les gymnastes pour le bon déroulement du cours.

Le non respect de ces consignes sera traité par un membre du comité directeur du club. Tout abus pourra entraîner, une radiation, après décision du conseil d'administration.

Seuls les cadres sont habilités à prendre des décisions techniques concernant les entraînements ainsi que les compétitions

L'encadrement

Les cadres sont tenus

- ✓ De respecter les gymnastes.
- ✓ De respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- ✓ De se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport.
- ✓ D'être assidu et ponctuel.
- ✓ De ne tenir aucun propos politique, religieux ou xénophobe.
- ✓ De ne pas être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants.
- ✓ De promouvoir l'éthique sportive et la lutte contre le dopage.

Les cadres seront présents environ 10 minutes avant le début du cours, pour assurer l'accueil des gymnastes, et 10 min après la fin du cours pour la récupération des gymnastes. Les responsables des gymnastes doivent prendre les dispositions nécessaires afin de respecter ces créneaux. Prévenir l'encadrement en cas de problèmes (Rappel : l'assurance du club ne couvre que la pratique sportive pendant le cours).

Divers

Toute personne participant aux compétitions, doit de plus, se soumettre à l'avenant spécifique compétition.

Les tenues louées ou prêtées, par le club, devront être remises à la date prévue en bon état sous peine d'encaissement du chèque de caution.

Les gymnastes ne doivent apporter que le strict minimum aux entraînements et à toute autre manifestation. Le club dégage toute responsabilité en cas de détérioration ou vol.

Tout manquement à ce règlement intérieur entraînera une radiation temporaire ou définitive décidée par le conseil d'administration.

.....*Coupon à retourner au club*.....

Prise de connaissance du règlement intérieur AEB Gym Chambéry

Date :

Nom du gymnaste :

Nom du/des responsables :

Signature du gymnaste

Signature du/des responsables